Commune de Crésuz

Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)

Plan directeur communal

Dossier final d'approbation

Echelle 1:5'000

Mis en consultation publique par parution dans la Feuille officielle n° 21 du 26 mai 2017

Mis en consultation publique complémentaire
par parution dans la Feuille officielle n° du

Adopté par le Conseil communal de Crésuz, le

La Secrétaire

Le Syndic

Approuvé par la Direction de l'aménagement,
de l'environnement et des constructions, le

Le Conseiller d'Etat , Directeur

26 mai 2017 / 10 novembre 2017

Mandat : 13010/st
Document : 2_Crésuz_PDCom.mxd
Format : 63 × 46

ARCHAM ET PARTENAIRES SA
Aménagement du territoire et urbanisme
Route du Jura 43, 1700 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90
info@archam.ch, www.archam.ch

Sources des données de base pour la révision générale du PAL
Données cadastrales: INFOGEO SA, Ingénieurs-Géomètres, 1630 Bulle, aut. n°007/17.01.01/000
Secteurs de dangers naturels: carte des dangers naturels dans les Préalpes fribourgeoises, CDN/FR, 2015
Nature et paysage: reproduction autorisée par le SNP - FR
Périmètres archéologiques: SAEF
Secteurs de protection des eaux souterraines: reproduction autorisée par le SEn/FR, révision du PAL

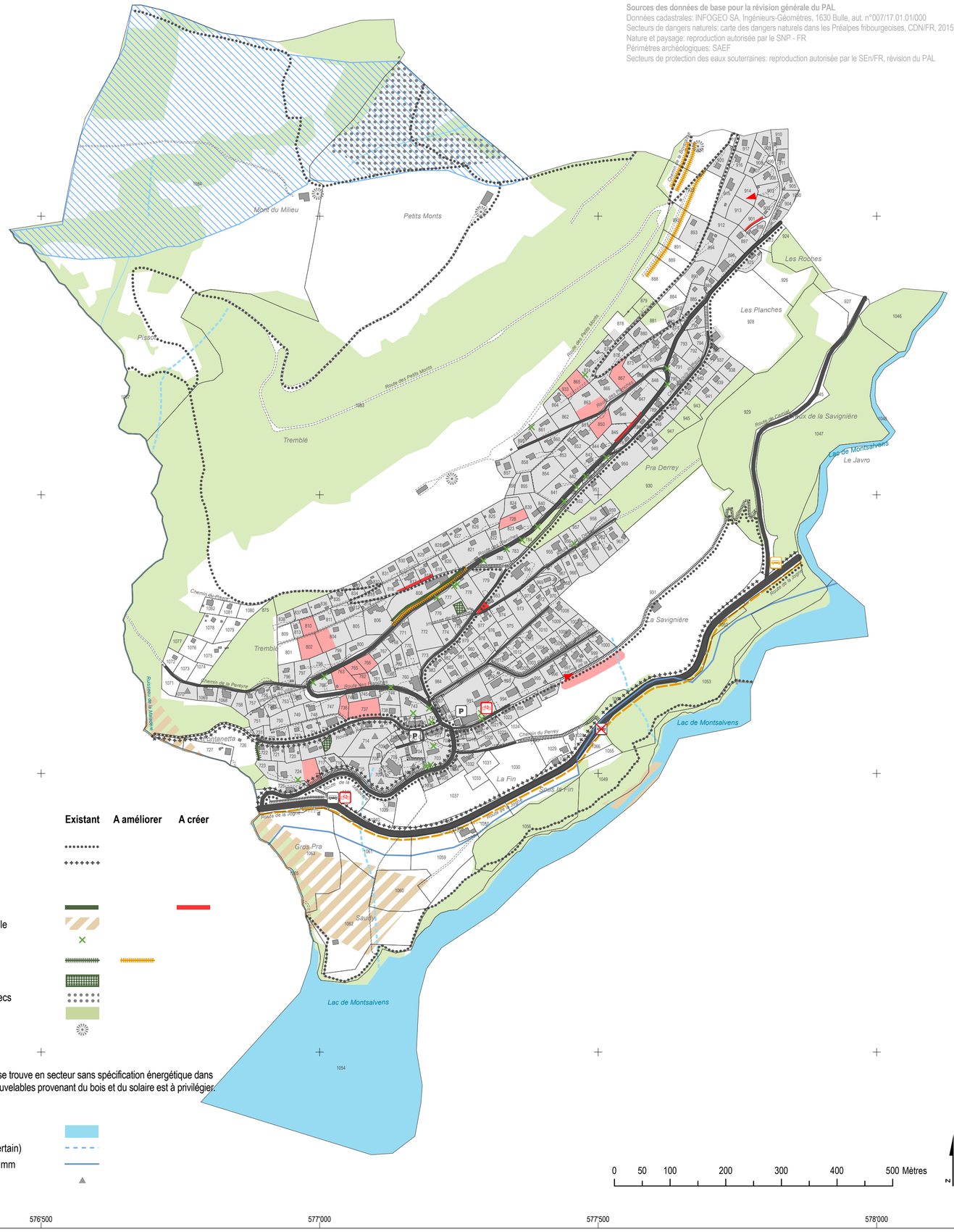

Légende

	Existant	A améliorer	A créer	A supprimer
Utilisation du sol				
Zone à bâtir				
Eventuelle extension de la zone à bâtir				
Ressources du sous-sol				
Zone de protection des eaux souterraines (légalisée)				
Mobilité				
Transports individuels motorisés				
Route principale (cantonale, axe prioritaire)				
Route de liaison (hors zone à bâtir) / collectrice (en zone à bâtir)				
Route de desserte				
Accès aux extensions de la zone à bâtir projetées et aux secteurs non construits				
Stationnement public	P			
Transports publics				
Arrêt de bus				
Mobilité douce				
Liaison piétonne				
Stationnement pour les vélos				
Réseau cyclable cantonal utilitaire				

	Existant	A améliorer	A créer
Itinéraires touristiques			
Chemin de randonnée pédestre			
Parcours VTT balisé			
Sites et paysage			
Biotope			
Corridor à faune d'importance locale			
Arbre en zone à bâtir protégé			
Haie protégée en zone à bâtir et/ou à améliorer			
Verger en zone à bâtir protégé			
Secteur de prairies et pâturages secs			
Aire forestière			
Point de vue caractéristique			

Energie

L'ensemble du territoire communal se trouve en secteur sans spécification énergétique dans lequel l'utilisation des énergies renouvelables provenant du bois et du solaire est à privilégier.

Informations indicatives	
Cours ou plan d'eau	
Cours d'eau sous tuyau (tracé incertain)	
Conduite d'adduction d'eau Ø 600 mm	
Bâtiment non cadastré	